



L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAMBREVILLE RECRUTE

Un Conseiller énergie (M/F/X), CDI, temps plein, sous statut APE

Le (la) Conseiller(ère) en Energie :

Le rôle des conseillers en énergie comprend cinq volets principaux :

- La maîtrise de la performance énergétique dans les bâtiments communaux par :
 - la réalisation d'un cadastre énergétique ;
 - la mise en place d'une comptabilité énergétique ;
 - l'établissement de la liste des investissements prioritaires dans ces bâtiments ;
- Le contrôle du respect des normes en matière de performance énergétique lors de l'octroi des Permis d'urbanisme ;
- La sensibilisation du personnel communal aux deux aspects ci-dessus ;
- L'information en première ligne de la population, en matière d'économie d'énergie. Cette information porte notamment sur les primes disponibles en matière d'énergie et sur les nouvelles règles en matière de performance énergétique des logements.
- Le respect de la charte de la « commune énerg-éthique ».

Profil :

- Etre en possession d'un master (A1) ou d'un bachelier (D9) technique en architecture, ingénieur industriel avec option construction ou génie énergétique durable, gestion durable de l'énergie, sciences et gestion de l'environnement ou tout autre baccalauréat technique utile à la fonction avec une expérience de minimum 2 ans dans le domaine de l'énergie ;
- Etre détenteur(trice) de la formation de Conseiller en Energie est un atout ;
- Posséder l'agrément de « certificateur bâtiments publics » est un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des problématiques énergétiques en général et des techniques de calcul des déperditions calorifiques constitue un atout ;
- Avoir un intérêt dans le domaine du développement durable, de l'énergie... ;
- Détenir un bagage de connaissances techniques en construction (Matériaux, techniques de mise en œuvre, ...) ;
- Disposé à acquérir des connaissances en marchés publics pour assurer une collaboration efficace avec le service concerné.
- Détenir la capacité d'utiliser des outils informatiques de base : traitement de texte, feuilles de calculs, base de données... ;
- Posséder une bonne aptitude à la communication, au travail en équipe et une capacité d'autonomie dans le travail ;
- Disposer du permis de conduire de la catégorie B ;
- Etre détenteur d'un passeport APE valable à l'entrée en fonction. Vous pouvez contacter le service du personnel pour toute information à ce sujet au 071/260.353.

Nous vous offrons :

- Une opportunité de travailler au sein d'un service public dynamique
- Une entrée en fonction rapide
- Un plan de carrière en application des principes généraux de la fonction publique locale

- Une possibilité de télétravail
- Un horaire dynamique
- Des occupations variées
- Un double pécule de vacances et une allocation de fin d'année
- Le remboursement des frais de transport en commun pour le chemin du travail
- Une indemnité kilométrique pour les déplacements domicile-travail réalisés à vélo
- Une Pension complémentaire deuxième pilier
- Les outils nécessaires à la réalisation de vos missions
- Facilité de parking gratuit sur le lieu de travail
- Gare à proximité
- Arrêt de bus à proximité

Echelle de traitement – contrat :

- Echelle, statut RGB, selon le diplôme.

Programme d'examens

Le programme d'examens porte sur la capacité d'analyse, de proposition et de choix conformément à la description des missions - objectifs. A cet égard, le/la candidat(e) sera évalué(e) sur ses aptitudes requises par la fonction, la concordance de ses capacités avec la caractéristique spécifique de la fonction, sa motivation ainsi que l'intérêt qu'il/elle manifeste pour le domaine d'activité, et plus particulièrement sur :

- La Performance énergétique des Bâtiments (isolation, chauffage, ventilation, etc.) au niveau résidentiel ou tertiaire ;,
- Les dossiers de subventions dans le service public
- Les consommations énergétiques (cadastre énergétique, comptabilité énergétique, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux et équipements, les énergies alternatives, sensibilisations des occupants, etc.

Une épreuve écrite, cotée sur 100 points, avec :

- des questions ouvertes (sur 50 points) et un questionnaire à choix multiple (sur 50 points) portant sur les matières spécifiques inhérentes à la fonction et également sur le fonctionnement de la Commune et en matière de bureautique.

Une épreuve orale permettant d'apprécier : (sur 50 points)

- la motivation, l'aptitude à gérer et la maturité du (de la) candidat(e).
- l'adéquation du profil du candidat avec le poste à pourvoir.

Chacune des deux épreuves est éliminatoire et les candidat(e)s doivent y obtenir un minimum de 50% des points. Pour être déclaré(e) lauréat(e), les candidat(e)s doivent obtenir pour l'ensemble des deux épreuves un minimum de 60% des points.

Pour pouvoir participer à l'examen, les candidat(e)s doivent être porteurs des titres (diplômes ou certificats) requis à la date de clôture de l'inscription.

Intéressé(e) ?

Le formulaire de candidature, les conditions et les renseignements peuvent être demandés au service du personnel de l'Administration Communale de Sambreville. (071/260.277 du lundi au jeudi de 09h.00 à 12h.00 et de 13h.00 à 16h.00 et le vendredi de 09h.00 à 12h.00).

En outre, il vous est loisible de consulter le site Internet de la Commune de Sambreville : <http://www.sambreville.be> où vous pourrez trouver et/ou imprimer, le formulaire de candidature, les conditions de recrutement ainsi que le programme des examens.

La candidature doit parvenir pour le **26 avril 2024** au plus tard, à Monsieur le Député-Bourgmestre, Administration Communale, Grand-Place à 5060 SAMBREVILLE, soit sous pli recommandé à la Poste au plus tard à la date de clôture de l'appel public (le cachet de la poste faisant foi), soit déposé au Service du Personnel Administration communale de Sambreville contre accusé de réception au plus tard à 12 heures, à la date de clôture de l'appel public, soit encore expédié via courrier électronique à l'adresse suivante : personnel@commune.sambreville.be avec pour objet : **Recrutement d'un Conseiller en énergie**

Elle sera obligatoirement accompagnée des documents suivants :

- du formulaire de candidature ;
- d'un CV ;
- d'une lettre de motivation ;
- d'une copie du(des) diplômes(s);
- d'un extrait du casier judiciaire (de moins de six mois).

Par le Collège.

Le Directeur général,

Xavier GOBBO.

Le Député-Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO.